

1

## Le droit à la scolarité

Texte de référence

Loi sur les personnes  
handicapées,  
11 février 2005.

« Tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école ou dans l'établissement scolaire le plus proche de son domicile [...]. »

*Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté  
des personnes handicapées, 11 février 2005.*